

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

BON A LANCER

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet : Travaux d'entretiens courant, périodique/aménagement des infrastructures de transport rural dans la Commune de Djougou.

Référence SIGMAP : T_DST_119788

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

Avis n° 62/023-026/CD/SE/PRMP/SPMP/DPMaP du 09/06/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 10 mars 2026 et révisé le 22 avril 2026.

2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADeC Piste, afin de financer l'aménagement du territoire et le renforcement de la résilience de la population face aux effets du changement climatique, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux d'entretiens courant, périodique/aménagement des infrastructures de transport rural dans la Commune de Djougou.

3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Le désherbage (fauchage des herbes) ;
- Le curage des caniveaux maçonnés à ciel ouvert ;
- Le curage des ouvrages (dalots, caniveaux, caniveaux sous chaussée et autres) ;
- Le curage des fossés (latéraux et divergents) ;
- Le traitement des dégradations et des déformations sur la chaussée (ravines, tôles ondulées, ornières, flaches et autres) ;
- La réparation d'ouvrages en maçonnerie (érection de murets de protection en moellons, enrochement, curage et dégagement amont-aval) ;
- La réalisation de tapis en moellons (perrés secs) ;
- Le rechargement partiel.

Les travaux sont répartis en deux (02) lots à savoir :

- ❖ **Lot 1 : Travaux d'entretien courant des ITR de la Commune de Djougou par l'approche participative avec la méthode HIMO ;**

❖ **Lot 2 : Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural dans la Commune de Djougou.**

Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera : *le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé. Ainsi un candidat peut soumissionner à tous les lots et peut être attributaire des deux lots dès lors que ce dernier dispose distinctement des capacités techniques et financières requises permettant l'exécution desdits lots.*

En cas d'égalité de montant des soumissionnaires sur un lot, il sera attribué au soumissionnaire ayant plus d'expériences similaires telles que définies dans le présent DAO.

Les variantes seront prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

a) **Pour les anciennes entreprises**

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce ou les statuts en original ou en copie simple ;
- ❖ Avoir exécuté en général, au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) comptées jusqu'à la veille du dépôt des offres, au moins trois (03) marchés de travaux en tant qu'entrepreneur, *justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des contrats (copies simples des pages mentionnant l'objet, le montant, les références et signatures de chaque contrat) ou les copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve, signées par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou toutes autres personnes morales de droit privé).*
- ❖ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) comptées jusqu'à la veille du dépôt des offres, au moins d'un (01) marché similaire d'un montant non-cumulé supérieur ou égal à 14 584 670 FCFA pour le lot 1 et 35 593 220 FCFA pour le lot 2, *justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des contrats (copies simples des pages mentionnant l'objet, le montant, les références et signatures de chaque contrat) ou les copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve, signées par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou toutes autres personnes morales de droit privé).*

Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification

NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur les travaux d'entretien ou d'aménagement de pistes ou de voies ou de rues, ou sur les travaux de réalisation de dalots, des ouvrages de franchissement, des radiers submersibles.

- ❖ Disposer d'un personnel dont les ~~les~~ **BON A LANCER** profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification) puis prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement*), les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves de leurs expériences (*attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait*).
- ❖ Disposer d'au moins des matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification).

- Capacité financière

- ❖ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de construction justifié par les états financiers présentés dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 et au moins égal à :
 - 18 230 838 F CFA pour le lot 1 ;
 - 44 491 525 F CFA pour le lot 2 ;
- ❖ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin et à hauteur de :
 - 7 292 335 F CFA pour le lot 1 ;
 - 17 796 610 F CFA pour le lot 2.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux candidats ou soumissionnaires.

Les compagnies d'assurance ne sont pas habilitées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce ou les statuts en original ou en copie simple ;
- ❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences spécifiques du soumissionnaire, les expériences au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) comptées jusqu'à la veille du dépôt des offres, du personnel d'encadrement sont prises en compte conformément au point 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation

et de qualification du présent DAO et **justifiées** par les preuves requises à savoir copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations de service fait ou certificats de service fait mentionnant aussi les objets, les montants et les références des marchés concernés **ou bien** les copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations de service fait ou certificats de service fait appuyées des copies simples des pages portant l'objet, le montant, les références et la signature des marchés correspondant.

NB :

BON A LANCER

- *Au moins un marché similaire exécuté par le personnel d'encadrement d'un montant non-cumulé des F CFA 14 584 670 pour le lot 1 et 35 593 220 pour le lot 2.*
 - *Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur les travaux d'entretien ou d'aménagement de pistes ou de voies ou de rues, ou sur les travaux de réalisation de dalots, des ouvrages de franchissement, des radiers submersibles.*
- ❖ Disposer par lot, d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
- ❖ Disposer par lot, des matériels conforme à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
- **Capacité financière :**
- ❖ Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire le bilan d'ouverture plus les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- ❖ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifié par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin et à hauteur de :
- 7 292 335 F CFA pour le lot 1 ;
 - 17 796 610 F CFA pour le lot 2.
- ❖ Fournir par lot, une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle indiquant l'objet du marché avec son lot et d'un montant des F CFA égal à :
- 16 043 137 pour le lot 1 ;
 - 39 152 542 pour le lot 2.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

BON A LANCER

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de quatre (04) mois pour chaque lot.

NB : Toutefois des délais compris entre 120 jours calendaires (04 mois) et 150 jours calendaires (05 mois) sont acceptables et feront l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation. Toute offre proposant de délai au-delà de 150 jours est considérée non-conforme.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; *Email : prmp2djougou@gmail.com*, avec copie à l'adresse suivante : *rsadji@mairie.bj* , **Cell : 01 55 27 79 06 (PRMP)** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 au premier étage, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1).**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 11.06/2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 01 55 27 79 06 (PRMP), tous les jours ouvrés de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1).** Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB :

❖ *Cette fiche peut être renseignée et transmise par voie électronique. Toute demande électronique est satisfaite en 24h ouvrées.*

❖ *Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraine l'irrecevabilité de son pli.*

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre originale sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après (Adresse du lieu de dépôt des offres) : **Secrétariat**

BON A LANCER

Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 au premier étage au plus tard le 02/07/2026 à 09 heures précises, heure locale (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Les plis irrecevables pour d'autre motif seront également retournés sans être ouverts, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2**, le 02/07/2026 à 09 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de

- ❖ 145 846,70 F CFA pour le lot 1 ;
- ❖ 335 932,20 F CFA pour le lot 2.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

NB : La lettre de déclaration de garantie est acceptée si le soumissionnaire justifie du statut d'une micro, petite et moyenne entreprise conformément à l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20/03/2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin par la production de l'attestation d'identification de son statut de la MPME. En cas de groupement, la production de cette attestation par l'une de ses entités est admise pour tout le groupement.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *cent quatre-vingt (180)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Djougou le, 09/06/2026
La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Commune de Djougou,



Hotonou F. ADJIGUI
